



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2024-649 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-490 afin d'ajouter l'article 7.9 pour permettre des exemptions des normes minimales de lotissement pour certaines situations particulières.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 août 2024, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement numéro 2024-649 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-490.

1. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-649 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-490 AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 7.9 POUR PERMETTRE DES EXEMPTIONS DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR CERTAINES SITUATIONS PARTICULIÈRES

1.1 Ajout de l'article 7.9 :

Article 7.9 Exemptions sur l'application des normes minimales de lotissement pour certaines situations particulières

Les dispositions sur les normes minimales de lotissement ne s'appliquent pas à une opération cadastrale identifiant :

- a) Un sentier pédestre, un trottoir, une piste cyclable et une piste de véhicule hors-route;
- b) Un droit de passage, une servitude ou une voie de circulation privée;
- c) Un terrain ou un résidu, résultant d'une expropriation, d'une vente ou d'une cession à des fins d'intérêt public;
- d) La création d'un lot provisoire visant l'assemblage avec un autre lot, auquel cas, un nouveau lot qui en résulte sera créé;
- e) Une partie d'un terrain visant à régulariser le titre de propriété, le tout conformément au Code civil;
- f) Une opération cadastrale effectuée suivant l'obtention d'un jugement d'acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription ou autre type de jugement.

2. CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **9 septembre 2024 à 18h30, à la salle municipale (en haut) au 2431, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, madame Andrée Neault, expliquera le projet de règlement et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. INFORMATION ET DOCUMENT

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée situé au 2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0 aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Pour plus d'information, vous pouvez également contacter monsieur Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel à ylaflamme@st-maurice.ca.

Donné à Saint-Maurice, ce 28 août 2024

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière